



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 30 avril 2002 (17.05)  
(OR. en)

8381/02

LIMITE

EUROPOL 25

**NOTE**

---

de :	Europol
au:	Comité de l'article 36/Coreper/Conseil
n° doc. préc.:	7267/01 EUROPOL 23
Objet:	Rapport annuel d'Europol pour 2001

---

1. L'article 28, paragraphe 10, de la Convention Europol est libellé comme suit:

*"Le conseil d'administration adopte chaque année à l'unanimité:*

- 1) *un rapport général sur les activités d'Europol durant l'année écoulée;*
- 2) *un rapport prévisionnel sur les activités d'Europol qui tient compte des besoins opérationnels des États membres et des incidences sur le budget et les effectifs d'Europol.*

*Ces rapports sont soumis au Conseil selon la procédure prévue au titre VI du traité sur l'Union européenne."*

2. Adopté récemment à l'unanimité par le conseil d'administration, le rapport annuel 2001 est soumis au Conseil selon la procédure prévue au titre VI du traité sur l'Union européenne.

3. Le Comité de l'article 36 est dès lors invité à transmettre le rapport annuel 2001 – qui figure en annexe – au Coreper afin qu'il en prenne acte et au Conseil pour approbation.

# Rapport annuel 2001

La Haye, le 16 avril 2002

Dossier n° 1423-27r2

## Table des matières

I.	Introduction .....	7
II.	Observations générales.....	7
III.	Hiérarchie des activités liées à la criminalité .....	8
	<b>A. Faux monnayage, en particulier contrefaçon de l'euro.....</b>	<b>8</b>
	<b>B. Drogues .....</b>	<b>9</b>
	<b>C. Criminalité dirigée contre les personnes .....</b>	<b>11</b>
	<b>D. Terrorisme.....</b>	<b>12</b>
IV.	Autres activités liées à la criminalité.....	15
	<b>A. Criminalité financière et autres crimes contre les biens ou les biens publics, y compris la fraude .....</b>	<b>15</b>
	<b>B. Organisations criminelles et criminalité en général .....</b>	<b>16</b>
V.	Activités de soutien opérationnel .....	17
VI.	Activités d'analyse.....	18
VII.	TIC, y compris la gestion de l'information.....	20
VIII.	Développement de l'institution.....	22
IX.	Relations avec les États tiers .....	23
X.	Relations publiques .....	24
XI.	Ressources humaines.....	24
XII.	Finances.....	26
XIII.	Activités des bureaux de liaison.....	26

## SYNTHÈSE

L'année 2001 a été difficile pour Europol non seulement en ce qui concerne la réalisation des objectifs clés prévus dans le programme de travail pour 2001, mais aussi en raison de la réorganisation interne et des événements internationaux.

Les objectifs clés prévus pour l'Office étaient d'améliorer l'aspect opérationnel de ses activités et le flux des informations qui lui sont transmises. Quelques progrès ont été réalisés sur les deux plans mais il reste des efforts à accomplir pour mener à bien ces aménagements. Au cours de cette année, le soutien opérationnel et analytique apporté par Europol a permis l'identification et l'arrestation de suspects, notamment dans les domaines prioritaires de l'immigration clandestine, de la traite des êtres humains et du faux monnayage.

La fourniture d'informations relatives aux projets de soutien opérationnel et analytique s'est globalement améliorée. Dans le domaine de la drogue, neuf laboratoires clandestins de fabrication de stupéfiants ont été démantelés avec l'aide d'Europol. L'organisation a par ailleurs contribué à des efforts communs déployés pour démanteler un réseau de trafic de véhicules volés. Cette opération commune a permis de retrouver un certain nombre de voitures et d'arrêter des membres présumés de l'organisation criminelle à l'origine ces délits.

L'Office a mené à bien tous les travaux prévus en matière de prévention et de lutte contre la criminalité en rapport avec la mise en circulation de l'euro. Aucune contrefaçon de l'euro n'avait été constatée avant la fin de l'année 2001, ni aucune augmentation exceptionnelle des cas de contrefaçon de devises nationales, excepté le Deutsche Mark. À noter également que les vols qualifiés en relation avec l'euro ont été moins nombreux que prévu.

Au cours de cette année, le nombre des produits fournis dans le domaine du renseignement stratégique a continué d'augmenter. Ayant accordé une priorité moins grande à la rédaction de rapports de situation généraux, Europol a pu accroître sensiblement sa production d'évaluations plus spécifiques des menaces et des risques couvrant différents domaines prioritaires. Ces rapports ont été bien accueillis et, dans les secteurs de l'immigration clandestine et de la traite des êtres humains, ils ont servi de base à la structure de liaison des responsables des services de police pour définir les priorités communes de l'UE en matière répressive dans les secteurs en question.

À la suite des événements du 11 septembre et des décisions prises par le Conseil "Justice et affaires intérieures" le 20 septembre, Europol a créé, en collaboration avec les États membres, une task-force de lutte contre le terrorisme afin de mettre en œuvre toute une série de mesures. Le 15 novembre, soit à peine deux mois après l'adoption des décisions du Conseil, cette task-force est devenue pleinement opérationnelle. Elle réunit des experts et des officiers de liaison issus des services de police et de renseignement des États membres qui travaillent ensemble dans un climat de coopération et de collaboration sans précédent.

La nécessité d'établir des relations avec des États et instances tiers a été clairement mise en lumière à la suite des événements du 11 septembre. Europol a poursuivi le développement de ces relations et des progrès ont été enregistrés avec un certain nombre d'institutions, à savoir l'OIPC-Interpol, le CEPOL, la structure de liaison des responsables des services de police (*Police Chiefs Task Force*, PCTF), la BCE, (Pro-)Eurojust et l'OEDT. Parallèlement, des accords de coopération ont été conclus et signés avec sept États tiers et trois des organisations susmentionnées. L'échange d'officiers de liaison avec un certain nombre de ces États est désormais en bonne voie et devrait se concrétiser dans le courant de l'année.

En outre, l'Office évalue en permanence et perfectionne sa qualité de gestion (*Business Excellency*). La priorité a été accordée à la mise au point d'un mécanisme d'évaluation interne grâce à l'introduction de la méthode du "tableau de bord équilibré" (*Balanced scoreboard*). Un travail préliminaire a été effectué en vue d'entreprendre l'élaboration d'un concept général de modèle (EFQM) d'excellence pour Europol. Par ailleurs, l'Office a subi une restructuration destinée à préparer l'extension du mandat. Les trois principaux départements opérationnels ont été réunis en un seul.

Nous avons malheureusement eu cette année l'occasion de constater qu'une présomption de faute commise par un membre du personnel peut avoir une influence négative sur tout l'Office. Pour des raisons de transparence dans l'administration de la justice, l'affaire a été portée devant les autorités néerlandaises. Après avoir procédé à une évaluation critique, l'Office a été en mesure de renforcer ses procédures internes afin d'empêcher que le cas ne se reproduise à l'avenir. Cela revêt une importance d'autant plus grande que les effectifs de l'Office ont considérablement augmenté (+38% en 2001) et que son impact auprès du public s'est accru (les demandes des médias ont plus que doublé dans le courant de l'année).

En 2001, l'intensification des relations de partenariat opérationnel avec les États membres a permis à Europol d'enregistrer dans l'ensemble des résultats notables. Par l'intermédiaire des bureaux de liaison, les États membres ont ouvert 2 429 nouvelles affaires qui ont été à l'origine de 23 015 échanges (51,4% liés au trafic de drogue, 17,4% à l'immigration clandestine et 8,6% au vol de véhicules). Dans le même temps, les produits stratégiques d'Europol ainsi que ses programmes de formation spécialisée ont eu un impact dans un certain nombre de domaines.

En résumé, on peut affirmer qu'Europol a réagi aux situations imprévues avec détermination et discernement et a poursuivi des projets de restructuration qui permettront aux États membres de bénéficier de services améliorés, plus appropriés sur les plans opérationnel et stratégique.

## **I. Introduction**

Conformément à l'article 28, paragraphe 10, de la convention, le présent rapport annuel donne une vue d'ensemble des activités d'Europol durant l'année 2001.

Il porte tout spécialement sur les activités qui concernent les formes de criminalité qualifiées de prioritaires pour 2001 – contrefaçon de l'euro, activités liées à la drogue, immigration clandestine et traite des êtres humains – ainsi que sur le terrorisme, notamment les activités en rapport avec les événements du 11 septembre 2001.

## **II. Observations générales**

Bien que l'ordre des priorités ait été modifié à la suite des attentats terroristes du 11 septembre, Europol a réussi à suivre le programme de travail défini par le conseil d'administration et approuvé par le Conseil.

Des résultats opérationnels ont été obtenus dans les domaines de la traite des êtres humains, de l'immigration clandestine, de la criminalité liée à la drogue et de l'assistance prêtée aux États membres dans leurs activités de lutte et de prévention de la contrefaçon de l'euro, mais aussi en matière de trafic de véhicules volés.

L'Office a subi une restructuration destinée à préparer l'extension de son mandat. Les trois services opérationnels (soutien aux enquêtes, analyse des informations opérationnelles et criminalité organisée) ont été réunis en un service unique appelé "Grande criminalité" afin d'associer l'échange d'informations, l'analyse et l'expertise.

Malheureusement, Europol a aussi traversé en 2001 une période de difficultés internes, l'un des membres de son personnel ayant été impliqué dans des activités qui ont finalement amené Europol à demander aux autorités néerlandaises d'ouvrir une enquête pénale. À la suite d'une enquête interne menée par Europol, le conseil d'administration a créé deux comités pour traiter cette affaire, et leurs conclusions ont été à l'origine d'un certain nombre de mesures liées aux mécanismes et procédures de contrôle financier interne. Cet événement a en outre provoqué des retards dans la mise au point du système d'information.

### **III. Hiérarchie des activités liées à la criminalité**

#### **A. Faux-monnayage, en particulier contrefaçon de l'euro**

Tous les produits et services prévus pour la lutte contre le faux-monnayage, et plus particulièrement la contrefaçon de l'euro, ont été mis au point et mis en oeuvre.

En outre, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2001, Europol a servi de plate-forme pour l'échange d'informations entre les États membres sur tous les incidents relatifs à l'euro. Pendant toute la période de mise en circulation de l'euro, une vue d'ensemble des tendances de la criminalité dans l'Union européenne a été fournie aux États membres afin de leur permettre d'adapter leurs mesures de sécurité en cas de besoin.

Aucun cas de contrefaçon de l'euro n'a été enregistré et les vols ont été beaucoup moins nombreux qu'on ne s'y attendait.

Grâce à une série de déplacements effectués dans les États membres et aux rencontres d'experts organisées à Europol, la coopération a pu être améliorée.

Le rapport mensuel sur la situation en matière de faux monnayage dans l'Union européenne a été adressé aux États membres qui en ont fait la demande.



Le fichier de travail à des fins d'analyse sur le faux monnayage a permis d'identifier plusieurs groupes et individus impliqués dans la contrefaçon de devises nationales, et de procéder à des arrestations.

La Belgique a dirigé avec le soutien d'Europol une opération qui a permis de recueillir et d'exploiter les informations provenant de plus d'une centaine d'arrestations pour diffusion de fausse monnaie, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne.

Europol a apporté une contribution sur un certain nombre d'autres aspects, allant du simple échange d'informations et du lancement de recherches visant à établir si les contrefaçons de monnaies en circulation sont connues ou non, à des demandes d'aide de la part d'États membres.

Des cours de formation tactique et technique sur la contrefaçon, notamment de l'euro, ont été conçus, organisés et dispensés par Europol et partiellement financés par le programme européen OISIN (programme commun d'échanges, de formation et de coopération entre les services répressifs).

## **B. Drogues**

Europol a soutenu des projets opérationnels menés à l'encontre d'organisations criminelles turques, latino-américaines et locales.

Tant la qualité que la quantité des informations fournies à Europol pour les quatre fichiers de travail à des fins d'analyse en cours (MUSTARD, COCAPHONE, TOPAZ et COURIER) se sont améliorées. Cela a permis d'identifier des criminels, de déterminer de nouvelles cibles communes, de détecter des liens entre les enquêtes et d'améliorer la coopération entre les États membres reposant sur les informations et les analyses fournies par Europol. Cet engagement a été encouragé par plusieurs visites effectuées par des membres du personnel d'Europol auprès d'équipes opérationnelles des États membres.

Europol a apporté un soutien à des équipes de services répressifs de trois États membres pour le démantèlement de neuf laboratoires clandestins et la collecte de preuves, contribuant ainsi à des saisies de drogues de synthèse et de précurseurs ainsi qu'à l'arrestation de plusieurs suspects.

À l'heure actuelle, deux systèmes experts relatifs à la drogue ont été mis en place au sein de l'Office: le système des logos de l'ecstasy (*Ecstasy Logo System*) et le système des logos de la cocaïne (*Cocaine Logo System*). Ces systèmes améliorent la coopération en matière de répression dans les États membres en identifiant les liens entre les saisies de comprimés d'ecstasy et de cocaïne principalement sur la base de certaines particularités des drogues saisies.

En 2001 Europol a publié, entre autres, le septième rapport de l'Union européenne sur la situation de la production de drogue et le trafic de stupéfiants, sept bulletins d'information sur la drogue, des rapports sur les fabricants et les vendeurs de machines à fabriquer et à estampiller les comprimés, ainsi que des rapports sur l'identification des équipements utilisés dans les laboratoires clandestins et sur le matériel de distillation. À la suite de l'interdiction de la culture du pavot somnifère en Afghanistan et des événements survenus le 11 septembre, Europol a également rédigé un rapport sur la situation de la production d'opium dans ce pays, qui est le premier producteur mondial de ce type de drogue.

Dans le cadre de l'action commune relative aux nouvelles drogues de synthèse, Europol, en coopération avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), a rédigé des rapports communs sur la situation concernant le GHB, la kétamine et la PMMA.

Comme conséquence directe du plan d'action antidrogue de l'Union européenne pour 2000-2004, un modèle pour la collecte des statistiques sur les saisies de drogue a été élaboré par Europol, en étroite coopération avec des experts des États membres et de l'OEDT.

Un modèle de paramètres pour l'évaluation de la stratégie de l'Union européenne en matière de drogue, élaboré en coopération avec des experts des États membres et de l'OEDT, a été adopté par le Groupe horizontal "Drogue" et sera mis en oeuvre en 2002.

Au titre du programme PHARE d'aide en matière de drogues de synthèse, Europol a organisé et dispensé aux agents des services répressifs, aux scientifiques de la police et aux agents du ministère public de plusieurs pays d'Europe orientale des cours de formation sur le démantèlement des laboratoires clandestins. Une formation a en outre été dispensée à des équipes de spécialistes aux Pays-Bas. Les autorités françaises ont également bénéficié de l'assistance d'Europol dans le cadre d'un programme commun de formation sur les drogues de synthèse et les précurseurs à l'intention du personnel des services répressifs de pays d'Amérique latine.

### **C. Criminalité dirigée contre les personnes**

Dans le domaine de l'immigration clandestine, Europol gère actuellement trois fichiers de travail à des fins d'analyse; les résultats obtenus se résument comme suit:

- le fichier d'analyse relatif à l'ex-Yougoslavie a permis d'établir plusieurs rapports d'analyse détaillés qui ont été diffusés aux États membres;
- le fichier de travail relatif aux Kurdes originaires d'Irak, consacré essentiellement à l'Irak et aux pays voisins (Kurdes), a identifié 8 à 10 cibles. Le projet a permis de faire la lumière sur la structure des réseaux impliqués et d'identifier certains des principaux membres;
- le fichier de travail à des fins d'analyse relatif à l'immigration clandestine et à la traite des êtres humains en provenance d'Ukraine et de Moldova en était au stade de la collecte d'informations.

Le fichier de travail à des fins d'analyse relatif à l'immigration clandestine chinoise a été gelé étant donné que le but et les objectifs avaient été atteints, les besoins en matière de renseignement déterminés et que les cibles n'étaient plus actives.

Europol a participé à l'opération de type "coup de poing" organisée par la présidence belge en étroite collaboration avec des États membres, des pays candidats, la Norvège et l'Islande. Cette opération visant l'immigration clandestine était axée sur les futures frontières extérieures de l'Union européenne. Dans le cadre de cette opération, Europol a fourni aux participants une évaluation des risques et établi dans ses locaux un centre opérationnel par lequel sont passées toutes les communications, y compris les résumés quotidiens, 24h/24 pendant toute la durée de l'opération. Ce projet a été à l'origine d'évaluations stratégiques sur la traite des êtres humains et l'immigration clandestine, ainsi que d'un rapport de situation sur l'immigration clandestine.

Huit bulletins d'information sur l'immigration clandestine ont été publiés sur la base des contributions des États membres.

Europol coordonne actuellement deux projets opérationnels dans le domaine de la traite des êtres humains:

- un fichier de travail à des fins d'analyse concerne un réseau de pédophiles concernant sept États membres. Les résultats opérationnels ont jusqu'à présent été satisfaisants, plusieurs membres du réseau ayant été identifiés.
- un autre projet opérationnel en cours qui bénéficie du concours d'Europol concerne la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle à laquelle se livre une organisation criminelle précise ayant des ramifications dans les États membres, les Balkans et en Afrique occidentale.

Une évaluation de la criminalité et de la menace en matière de traite des êtres humains en vue de leur exploitation sexuelle et de leur utilisation comme main d'oeuvre illégale (dans des ateliers clandestins) a été effectuée, à la suite de laquelle un document exposant la stratégie de lutte contre la traite des êtres humains a été élaboré à l'intention de la structure de liaison des responsables des services de police.

Un deuxième cours de formation aux enquêtes en matière de pédopornographie sur internet a été dispensé.

Les travaux de développement de l'observatoire et de la base de renseignements en matière de pédopornographie se sont poursuivis conformément aux prévisions.

#### **D. Terrorisme**

Les événements du 11 septembre ont eu une incidence sur l'emploi des ressources humaines et financières, dans la mesure où il a fallu redéfinir immédiatement les priorités, non seulement dans le domaine du terrorisme, mais aussi dans toutes les activités de soutien logistique et opérationnel menées au sein d'Europol. Le Conseil "Justice et affaires intérieures" du 20 septembre 2001 a adopté un ensemble de mesures de lutte contre le terrorisme proposées par Europol et le Secrétariat général du Conseil.

Le Conseil a décidé de constituer au sein d'Europol une équipe de spécialistes de l'antiterrorisme. Cette Task Force de lutte contre le terrorisme a été chargée:

- de rassembler au moment opportun tous les éléments d'information et renseignements pertinents concernant la menace actuelle;
- d'analyser les informations recueillies et d'effectuer l'analyse opérationnelle et stratégique nécessaire;
- d'établir un document d'évaluation de la menace sur la base des informations reçues. Cette étude dressera notamment un catalogue des cibles, des dommages, des modes opératoires potentiels et des conséquences pour la sécurité des États membres.

Le nécessaire a été fait pour que cette task-force soit mise en place aussi vite que possible. Sa création a eu des répercussions sur les ressources disponibles. Une zone à accès sécurisé a été créée pour la task-force, ses 22 membres ont reçu l'équipement et la formation TIC appropriés, et une application autonome du système d'information provisoire a été mise en oeuvre.

La task-force, composée d'experts et d'officiers de liaison issus des services de police et de renseignement, est devenue opérationnelle le 15 novembre 2001, deux mois à peine après l'adoption des décisions du Conseil.

Les premiers documents produits par la Task-force ont été l'évaluation de la menace que représente pour l'Union européenne le terrorisme islamique extrémiste ainsi que la première vue d'ensemble des mesures de sécurité prises après les attentats du 11 septembre dans l'Union européenne. Par ailleurs, la base de données européennes sur les composants des bombes, créée par Europol bien avant le 11 septembre, a été mise à la disposition de l'équipe. Cette base de données contient les caractéristiques techniques des engins explosifs. Parmi les autres activités de l'équipe figurent l'évaluation du financement du terrorisme, destinée à contrer l'activité terroriste par la saisie de ses capitaux ou de ses actifs, ainsi que l'acquisition d'un système de traduction de l'arabe vers l'anglais pour l'évaluation de l'important volume de renseignements en arabe transmis par les États membres à Europol.

Un centre opérationnel a été créé le 11 septembre, qui assure 24 heures sur 24 l'échange et la coordination des informations et renseignements, et produit des notes d'information quotidiennes.

En dépit de la redéfinition des priorités intervenue après le 11 septembre, Europol a offert plusieurs produits et services en rapport avec l'antiterrorisme.

L'échange d'informations en matière de lutte contre le terrorisme entre les États membres par l'intermédiaire du réseau des officiers de liaison et des unités nationales Europol s'est accru. Une conférence consacrée au terrorisme s'est tenue à Madrid du 29 janvier au 2 février 2001.

Plusieurs répertoires ont été mis à jour, concernant notamment les responsabilités en matière d'antiterrorisme dans chaque État membre, la législation en matière antiterroriste dans les États membres et les compétences en matière de lutte contre le terrorisme/les centres d'excellence dans les États membres.

La synthèse des sources publiques sur les activités liées au terrorisme a fait l'objet d'une diffusion hebdomadaire aux États membres. Le glossaire des organisations terroristes, qui contient les principaux renseignements sur leurs origines, leur idéologie/objectifs, leurs dirigeants et leurs activités, a également été mis à jour.

Des rapports périodiques exposant l'évolution de la situation et les tendances concernant certains aspects liés à la criminalité à caractère terroriste sont établis sur la base des informations émanant de sources publiques et des rapports transmis à Europol par les États membres.

En 2001, le travail s'est poursuivi en ce qui concerne deux fichiers de travail à des fins d'analyse portant sur les compétences antiterroristes. L'un de ces fichiers a pris de l'importance à la suite des attentats du 11 septembre et a permis de fournir aux États membres des résultats à valeur ajoutée.

#### **IV. Autres activités liées à la criminalité**

##### **A. Criminalité financière et autres atteintes aux biens ou aux biens publics, y compris la fraude**

Dans le domaine de la criminalité financière, Europol a axé ses activités sur l'appui stratégique, tout en se préparant à mener des activités plus opérationnelles en 2002.

Dans le domaine du blanchiment d'argent, un fichier de travail à des fins d'analyse a été créé pour l'enregistrement des transactions suspectes détectées par les services répressifs et les autorités judiciaires des États membres. Les autres formes d'appui stratégique ont été notamment la publication de bulletins d'information sur des questions spécifiques en rapport avec les enquêtes financières et le soutien apporté à l'initiative d'un État membre proposant la création d'un manuel européen sur le blanchiment d'argent.

Un rapport a été élaboré sur la situation dans l'Union européenne en matière de lutte contre la fraude à la carte bancaire. Les résultats de ces travaux serviront à définir une stratégie commune de lutte contre ce phénomène.

Le centre d'information sur la criminalité financière a été perfectionné dans le but de permettre aux États membres d'y accéder par un site web sécurisé. Ce site comporte une bibliothèque d'informations sur les questions financière et sur divers sujets techniques en rapport avec les enquêtes financières.

Europol a également participé à deux projets douaniers. Un soutien analytique et un rapport de situation ont été fournis pour appuyer les initiatives menées par les États membres.

Dans le domaine des véhicules volés, Europol a participé à trois opérations concernant le trafic de véhicules volés en Europe. Le soutien apporté a consisté à fournir une assistance analytique et à coordonner la coopération internationale et l'échange d'informations. Des résultats opérationnels indéniables ont été obtenus dans le cadre de ces actions. Une enquête a abouti à l'identification de 705 véhicules volés et de 130 suspects; une autre opération a conduit à 10 arrestations et à l'émission de 5 mandats d'arrêt internationaux.

Les enquêtes menées sur la réimmatriculation des véhicules d'occasion ont révélé que 216 véhicules volés dans des États membres de l'Union européenne avaient été réimmatriculés dans des États tiers. Des enquêtes bilatérales entre les États tiers et six États membres ont été ouvertes à l'instigation d'Europol.

Europol a mis au point, en coopération avec les autorités allemandes et autrichiennes, la base européenne de données relative à l'identification des véhicules (European Vehicle Identification Database, EuVID). Le contenu de cette base de données a été élaboré et traduit par Europol et est à présent disponible en allemand, en anglais et en français. Europol a également mis au point la base de données "Blanko" qui contient les données relatives aux documents d'immatriculation vierges volés de divers pays.

## **B. Organisations criminelles et criminalité en général**

L'un des premiers projets d'Europol, appelé Monitor, qui porte sur les activités criminelles de bandes de motards, a donné des résultats opérationnels: plusieurs arrestations ont été opérées dans deux États membres.

Les informations échangées avec les équipes d'enquêteurs, l'organisation de plusieurs réunions opérationnelles, l'analyse opérationnelle et le soutien apporté en matière de coordination ont permis aux enquêtes nationales de progresser. Par ailleurs, diverses arrestations, saisies de drogue et d'armes et confiscations de capitaux ont donné lieu à l'ouverture de plusieurs enquêtes nouvelles.



Un rapport sur la situation dans l'Union européenne concernant la criminalité organisée originaire d'Europe orientale au cours de la période 1996-2000, une évaluation de la menace qu'elle représente en 2000 et une évaluation de la menace que représente la criminalité organisée russe en 2001 ont été diffusés aux États membres. Sur la base du fichier de travail à des fins d'analyse, sept cibles ont été identifiées et des mesures répressives ont été prises dans les États membres concernés.

De nouvelles initiatives relatives à d'autres organisations criminelles – notamment celles d'Afrique occidentale – ont été lancées.

Les grandes lignes d'une future coopération en matière de cybercriminalité ont été esquissées: elle couvrirait des questions telles que la création d'un réseau d'unités spécialisées en cybercriminalité, la mise en œuvre d'un observatoire au sein d'Europol, l'amélioration de la collecte d'informations ainsi que la mise sur pied d'un groupe de travail avec la participation du secteur privé.

La mise au point d'une approche commune pour le programme de protection des témoins a progressé.

Europol a organisé à Rome, avec le soutien logistique et technique des autorités italiennes, un séminaire européen de formation sur la protection des témoins, qui traitait essentiellement des effets psychologiques tant sur les témoins bénéficiant d'une protection que sur les officiers de police avec qui ils collaborent.

## **V. Activités de soutien opérationnel**

Dans le domaine du soutien technique, les activités ont porté essentiellement sur la sensibilisation et la fourniture d'expertise et de conseils.

Des essais ont été menés pendant toute l'année 2001 sur des dispositifs spécifiques, dont les résultats ont ensuite été transmis aux unités nationales de soutien technique.

Quatre sessions de formation d'une semaine chacune sur l'utilisation de dispositifs de surveillance technique spécifiques ont été dispensées sur demande aux États membres.

Une série de projets d'orientations sur le traitement des informateurs a été rédigée en vue d'élaborer des normes et d'améliorer la coopération et l'échange d'informations.

Le manuel des bonnes pratiques et techniques en matière d'enquêtes policières dans l'Union européenne ainsi que le manuel des livraisons surveillées ont été mis à jour par l'insertion de contributions des États membres transmises tant sur CD-ROM que par l'intranet d'Europol.

## **VI. Activités d'analyse**

Un soutien analytique a été apporté dans tous les domaines précités de la criminalité. Certaines activités ont probablement déjà été mentionnées plus haut sous d'autres rubriques, mais la liste ci-après fournira un aperçu général des activités d'analyse au sein d'Europol.

Au total, 16 fichiers de travail à des fins d'analyse ont été gérés et 29 rapports d'analyse opérationnelle ont été produits sur la base des données fournies par les États membres et, dans certains cas, par des États tiers. D'autres produits, tels que des rapports intérimaires, des rapports mensuels actualisés et des évaluations stratégiques sont venus les compléter, notamment 25 rapports stratégiques. Afin de faciliter la prise de décision opérationnelle, l'accent a été mis sur l'élaboration d'évaluations de la menace et des risques plutôt que de rapports de situation généraux.

En ce qui concerne les projets de fichiers de travail à des fins d'analyse, on est passé en 2001 d'une approche très générale à une approche plus ciblée qui a également affecté la fourniture de données relatives aux enquêtes en cours par les États membres participants.

Cette activité a surtout abouti à des résultats pour les enquêtes dans les États membres, qui ont permis l'identification de cibles, des arrestations et l'ouverture de nouvelles affaires, dont certaines impliquaient des États tiers.

Des travaux ont été consacrés à quatre nouveaux projets de fichiers de travail à des fins d'analyse, relatifs notamment à la pédopornographie et aux transactions suspectes en rapport avec le blanchiment de capitaux. Les activités relatives à quatre fichiers de travail à des fins d'analyse se sont achevées au cours de l'année, soit parce que les objectifs opérationnels avaient été atteints, soit parce que les informations recueillies donnaient à penser qu'ils n'étaient plus réalisables.

Europol a été sollicité pour fournir une expertise analytique dans le cadre de sept projets opérationnels nationaux où le soutien d'Europol est associé à des enquêtes en cours dans les États membres. Ce soutien a donné lieu à 24 rapports d'analyse opérationnelle supplémentaires et a permis l'identification de cibles, la connaissance de réseaux criminels, une coopération accrue entre les unités d'enquête, une meilleure collecte d'informations et de preuves pour les affaires pénales et, en fin de compte, des arrestations.

Europol a poursuivi l'élaboration du rapport sur l'état de la criminalité organisée dans l'Union européenne pour l'année 2000. Comme prévu, les deux versions, restreinte et publique, de ce rapport ont été diffusées.

Un soutien analytique a été accordé à la production d'évaluations relatives aux organisations criminelles d'origine ethnique albanaise et à la criminalité organisée d'Afrique occidentale. Des travaux ont aussi été consacrés au développement de l'évaluation stratégique relative à la cybercriminalité.

Au total, 18 rapports analytiques internes ont été produits sur les tendances émergentes, les événements et les nouveaux phénomènes qui, soit nécessitaient une action urgente, soit étaient en rapport avec l'extension du mandat.

Des cours de formation à l'analyse opérationnelle ont été dispensés à la demande de trois États membres et d'un État tiers (Slovénie). Dans le prolongement de la formation à l'analyse opérationnelle dispensée au cours des années précédentes, Europol a continué à soutenir le programme commun PNUCID-PHARE destiné à renforcer les capacités de lutte contre la drogue en Europe du Sud-Est pour la Bulgarie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Roumanie.

Europol a continué à promouvoir la sensibilisation à l'analyse des informations dans le cadre de la répression.

Les versions néerlandaise, italienne, espagnole, française ainsi que des versions anglaises actualisées des lignes directrices en matière d'analyse ont été distribuées aux États membres. Après traduction, des versions en danois, en suédois, en finnois, en allemand et en portugais seront distribuées en 2002.

## **VII. TIC, y compris la gestion de l'information**

Le système d'information provisoire (IIS) a été réaménagé et est utilisé par le Groupe restreint pour stocker des données en attendant le Système d'information Europol (SIE). Après les événements du 11 septembre, un système de soutien à la lutte contre le terrorisme, destiné à stocker des données sur le terrorisme sans qu'elles soient diffusées sur tout le réseau d'Europol, a également été constitué sur la base de l'architecture IIS. Ce système peut actuellement traiter des données très sensibles.

Les règles de travail, les fonctions et les rôles applicables à l'utilisation du système d'information provisoire ont été précisées et validées; un manuel d'utilisation a notamment été rédigé.

La version 0.1 du système d'information Europol (SIE), qui contient les principales fonctionnalités relatives à la lutte contre la contrefaçon de l'euro, a été déclarée opérationnelle le 30 décembre 2001. Elle sera probablement mise en service à compter du début de 2002.

Les règles de travail applicables pour l'utilisation du SIE ont été précisées, validées et publiées sur l'intranet. La stratégie d'utilisation du SIE a été décrite et présentée aux chefs des unités nationales Europol, au comité de projets ainsi qu'aux experts du renseignement.

La formation relative au module de travail SIE a été préparée et présentée.

En outre, afin de permettre l'intégration du système d'information dans l'environnement d'Europol, l'ensemble de la structure des serveurs utilisant Windows NT a été modernisée et utilise désormais Windows 2000, le matériel ayant été, au besoin, modifié en conséquence.

La nouvelle version du système d'index, plus proche des attentes des utilisateurs, a été livrée et sera mise en exploitation, après avis de l'autorité de contrôle commune.

La modification de l'application Info-Ex (l'outil informatisé d'Europol pour l'échange sécurisé d'informations et de renseignements) a été entreprise afin d'intégrer les nouveaux mandats ainsi que la task-force en tant que groupe d'utilisateurs. La modification de l'application en fonction des nouveaux mandats n'a été que partiellement réalisée, car des problèmes de compatibilité ascendante entre les différentes versions d'ensembles de logiciels de bureautique ont été détectés.

Afin de permettre aux États membres de disposer d'une liaison technique sécurisée avec Europol, un nouveau réseau, séparé physiquement de l'internet et du réseau Europol, a été créé en recourant à des liaisons RNIS et des dispositifs de cryptage.

Un nouveau modèle du système d'analyse (Eurint), intégrant le pré-traitement de l'information, a été mise au point et utilisée à titre provisoire. Il servira de base pour la mise au point du nouveau système, le système global d'analyse pour le soutien aux enquêtes (*Overall Analysis System for Investigation Support, OASIS*). Une étude des exigences de ce nouveau système d'analyse a été lancée et en grande partie achevée en 2001.

Un marché a été passé pour le réseau privé virtuel (VPN), qui a été mis en place dans tous les États membres, de même que les dispositifs de cryptage et ses matériel et logiciel de gestion.

Une nouvelle application de sécurité a été fournie; elle contient de nouvelles fonctionnalités et permet au logiciel client de fonctionner sur un poste de travail équipé de Windows 2000.

En coopération avec des utilisateurs internes potentiels, l'unité "Recherche" d'Europol a testé et évalué des technologies développées à l'extérieur, qui concernent la recherche en matière de cybercriminalité, la terminologie multilingue, l'informatique judiciaire, l'extraction de connaissances (knowledge discovery), la représentation graphique, le traitement de la langue naturelle et la sécurité.

## **VIII. Développement de l'institution**

En matière de planification et d'évaluation, l'Office accroît constamment sa qualité de gestion en améliorant chaque année de nouveaux aspects.

Lors de discussions sur les perspectives de l'institution, en décembre 2000, le conseil d'administration a défini la stratégie de l'Office. Conformément à cette politique, Europol a adapté la conduite de ses activités de planification générale, en particulier en reliant étroitement la planification financière à la planification des activités.

Dans le cadre du développement de sa qualité de gestion, Europol a commencé en 2001 à mettre au point un système d'évaluation fonctionnant sur la base de la méthode dite du "tableau de bord équilibré". Trois réunions d'experts ont été organisées au siège d'Europol. La première phase de ce projet, à savoir la définition générale des indicateurs internes, est actuellement terminée.

Les relations entre Europol et Pro-Eurojust ont été précisées en vue d'établir un cadre structuré.

Les relations avec la structure de liaison des responsables des services de police se sont intensifiées, conformément à la décision du Conseil du 20 septembre 2001. La structure de liaison a reçu plusieurs produits Europol, notamment un document de stratégie et des évaluations sur l'immigration clandestine organisée et la traite des êtres humains.

Europol a participé au conseil d'administration du Collège européen de police (CEPOL). Une réunion spéciale a été organisée pour coordonner l'élaboration des programmes de travail respectifs des deux organisations et faire en sorte que chacune tienne compte des projets de l'autre.

Des accords ont été signés avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), la Banque centrale européenne (BCE) et l'OIPC-Interpol. Les négociations en vue de la conclusion d'accords de coopération avec trois autres organisations internationales ont progressé; il s'agit de l'Organisation mondiale des douanes, du Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime des Nations Unies et de la Commission européenne.

Europol a sollicité l'accès au système d'information Schengen (SIS). Cette demande fait à présent l'objet d'un examen dans les enceintes appropriées.

## **IX. Relations avec les États tiers**

En 2001, l'accent a été mis sur les progrès à réaliser en vue de la conclusion d'accords de coopération avec les 23 pays mentionnés dans la décision du Conseil du 27 mars 2000<sup>1</sup>. Le processus de négociation a nécessité des audits en matière de protection des données, qui ont été effectués dans trois pays et un rapport sur la protection des données a été achevé. Des accords ont été signés avec les États suivants: Estonie, Hongrie, Islande, Norvège, Pologne, Slovaquie et États-Unis.

Les succès engrangés en 2001 se reflètent dans le nombre d'accords conclus, notamment celui avec les États-Unis d'Amérique, ainsi que la contribution apportée aux pays candidats à l'adhésion dans leur procédure d'intégration de l'acquis de la convention Europol. Toutefois, tous les aspects qui y sont liés n'ont pas pu être traités. Europol n'a pas pu mener à terme les négociations avec tous les pays candidats à l'adhésion en raison de problèmes juridiques dans ces pays ou de retards enregistrés dans la procédure de prise de décision.

Europol a proposé un séminaire de formation de quatre jours aux officiers de liaison et au personnel des points de contact nationaux dans les États tiers.

---

<sup>1</sup> JO C 106, 13.4.2000, p.1

## **X. Relations publiques**

On a constaté un intérêt croissant de la part des médias, notamment en ce qui concerne le rôle d'Europol dans la lutte contre la contrefaçon de l'euro et le terrorisme. Dans ce domaine, Europol a traité plus de 500 demandes d'entretiens – contre 200 en 2000 – et plus de 600 demandes d'informations générales provenant de tous les secteurs publics et de particuliers – contre 300 en 2000.

Europol a encadré et préparé un nombre croissant de visites de la part de représentants des autorités politiques et des services répressifs ainsi que des milieux universitaires.

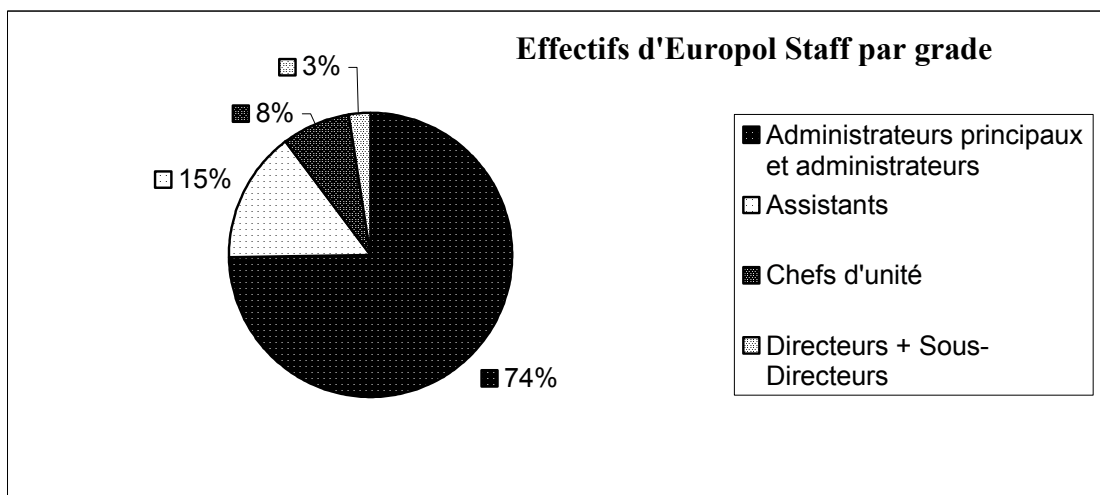
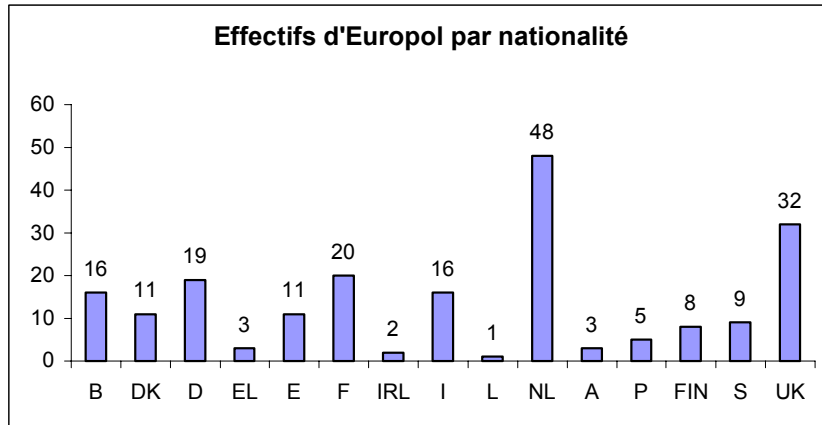
## **XI Ressources humaines**

Europol a recruté 45 personnes supplémentaires comme prévu dans le budget 2001. Les procédures de recrutement prévues dans le budget 2002 ont été lancées afin que l'Office puisse donner le coup d'envoi au projet EIS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002. Dernièrement, six personnes ont été recrutées pour la task-force de lutte contre le terrorisme. Au total, 56 personnes ont été recrutées en 2001, dont un directeur adjoint, 3 chefs d'unité, 20 administrateurs principaux, 18 administrateurs, 9 analystes assistants et 5 assistants d'administration.

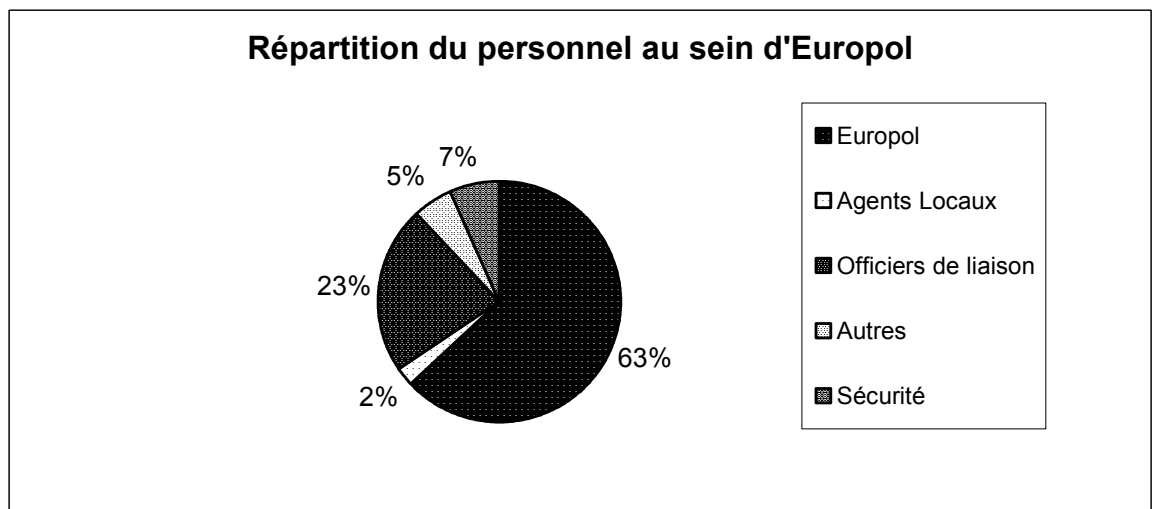
En ce qui concerne le statut du personnel d'Europol, le programme en matière de politique du personnel a été établi par Europol et adopté par le conseil d'administration.

À la fin de 2001, les effectifs d'Europol comptaient 203 personnes. Les tableaux suivants montrent la répartition du personnel d'Europol par nationalité et par grade. Le personnel d'Europol ne comprend pas le personnel local rémunéré par Europol ou par le gouvernement néerlandais. Les chiffres des tableaux reflètent la situation au 31 décembre 2001.





Le tableau suivant indique la répartition du personnel en activité au sein d'Europol - situation au 31 décembre 2001.



## **XII. Finances**

Un examen du règlement financier a été entrepris en 2001 en vue de simplifier, autant que possible, les règles et les procédures. À cet effet, un sous-groupe constitué de représentants de la troïka et d'autres États membres intéressés a été créé au sein du comité budgétaire.

Le tableau suivant reprend les comptes approuvés pour l'exercice 2000 ainsi que les chiffres prévisionnels pour l'exécution du budget en 2001 et le budget adopté pour 2002 (chiffres en millions d'euros):

	2000	2001	2002
Personnel	13.8	17.9	22.2
Correction personnel TECS	-0.6	-0.5	-1.5
Autres dépenses	4.4	4.3	8.6 <sup>1</sup>
Instances et organes	1.6	2.0	2.1
TECS	6.7	9.5	17.1
Total <sup>2</sup>	25.8	33.2	48.5 <sup>3</sup>

## **XIII. Activités des bureaux de liaison**

En 2001, les États membres ont ouvert 2 429 dossiers, dont 89,3% concernaient des affaires de niveau 1 (faible degré de complexité) et 2,3% des affaires de niveau 3 (degré élevé de complexité). Environ deux tiers de ces affaires (61%) avaient un caractère bilatéral.

Le nombre total d'échanges s'est élevé à 23 015, soit une moyenne de 9,5 échanges par affaire.

En termes de domaines de criminalité, les affaires concernaient principalement la criminalité liée à la drogue (51,4%), l'immigration clandestine (17,4%) et les véhicules volés (8,6%).

<sup>1</sup> À partir de 2002, les frais liés au réseau virtuel privé sont inclus dans " Autres dépenses ». Au cours des années précédentes, ces frais étaient intégrés dans la partie TECS du budget. De la même manière, certains frais, qui étaient auparavant repris sous " Personnel », sont, à partir de 2002, inclus sous "Autres dépenses".

<sup>2</sup> Les chiffres étant arrondis, le total peut être différent de la somme des montants individuels.

<sup>3</sup> Le budget supplémentaire pour la task-force de lutte contre le terrorisme en 2002 s'élève à 3,16 millions d'euros, ce qui porte le montant total à 51,66 millions d'euros.

Le travail des bureaux de liaison des États membres établis auprès d'Europol représente une part essentielle des activités d'Europol. On trouvera ci-après, à titre d'exemple, quelques-unes des activités opérationnelles menées dans ce domaine:

- en octobre 2000, une enquête a été ouverte contre une organisation qui introduisait illicitement du haschisch sur le territoire de l'Union européenne. Des liens avec des bandes de motards hors-la-loi ont également pu être établis.

En mars 2001, on est parvenu à établir que du haschisch allait être introduit en fraude dans l'Union européenne à bord d'un camion. Un supplément d'enquête a révélé que les malfaiteurs n'avaient pas encore réussi à faire passer le haschisch dans le pays concerné.

Le 4 mai 2001, la police a découvert l'endroit où était caché le haschisch, elle en a saisi 300 kilos et a arrêté 8 suspects de différentes nationalités. En rapport avec cette action, la police a arrêté 11 suspects et procédé à plusieurs fouilles au cours desquelles elle a saisi 75 kilos de haschisch, 850 grammes d'héroïne, un pistolet 9 mm et de grandes quantités de marchandises volées. L'affaire n'a pas encore abouti à une décision pénale. Quatre États ont coopéré dans le cadre de cette affaire.

- Au cours d'une autre enquête importante concernant un trafic de cocaïne, les autorités avaient adressé une demande d'assistance par l'intermédiaire du réseau de liaison. Des informations provenant d'une enquête directe ont été fournies. La coordination de plusieurs unités opérationnelles (police, douane, gardes-côtes ainsi que parquet) a été assurée et a abouti à une intervention en mer au cours de laquelle 31 kg de cocaïne ont été saisis et cinq suspects arrêtés. Les personnes arrêtées seront extradées en vue de poursuites judiciaires. Deux États ont coopéré dans le cadre de cette affaire.
- Une autre opération concernait un trafic d'êtres humains. Trois réunions opérationnelles se sont tenues dans les locaux d'Europol en présence du procureur désigné pour cette affaire, ainsi qu'avec les pays impliqués (y compris des États tiers). L'enquête a débuté en 2000 à la suite du meurtre d'une jeune femme et de la disparition d'une autre. L'opération visait une organisation qui se livrait à l'échelle internationale à un trafic de femmes d'Europe orientale et d'Amérique latine à des fins d'exploitation sexuelle. La police a arrêté plus d'une centaine de membres présumés de cette organisation, qui ont été inculpés d'association de malfaiteurs, de réduction en esclavage, d'enlèvement et de trafic international de stupéfiants. Plusieurs États ont coopéré dans le cadre de cette affaire.

Europol a élaboré un premier rapport analytique intermédiaire qui a été transmis à tous les pays concernés. On attend les réactions de tous les pays impliqués et d'autres réunions seront organisées en vue de la poursuite de l'enquête.

---